

**AA-F**  
**Société Civile Immobilière**  
**Au capital de 1.000€**  
**Siège social 1 avenue Ziem**  
**06400 CANNES**

**RCS CANNES 750 596 454**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 17 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le 17 février à 15 heures, l'associé unique s'est tenu en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

La société **SCP AA-M**, propriétaire de la totalité des 1.000 parts de 1€ chacune composant le capital social de la SCI AA-F, est présente et elle est représentée par son gérant Monsieur Alexander GUTIN.

Monsieur Alexander GUTIN préside la séance en qualité de représentant légal de l'associé unique.

En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée

- Copie de la lettre de convocation,
- La feuille de présence,
- La lettre de démission du gérant,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 37 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés à l'associé unique en même temps que la convocation et tenus à sa disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé à l'assemblée.

L'associé unique, sur sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Démission de Monsieur GUTIN des fonctions de gérant,
- Nomination d'un nouveau gérant de la société,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis, le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

L'associé unique ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, prend acte de la démission de Monsieur Alexander GUTIN de ses fonctions de gérant à compter du 17 février 2025.

L'associé unique nomme en qualité de nouveau Gérant de la Société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

- **Monsieur Yury BORISOV, né le 5 mars 1977 à Mourmansk (URSS), demeurant au 18 chemin du Préconil, Résidence Le Maxime 83120 SAINTE-MAXIME.**

Lequel déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées, et ne faire l'objet d'aucune interdiction ou incompatibilité lui interdisant d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de déléguer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

\* \* \*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance.

Fait en cinq exemplaires,

**SCP AA-M**

Représentée par  
Monsieur Alexander GUTIN



**Monsieur Yury BORISOV**



*Bon pour acceptation des fonctions de Gérant*  
« Bon pour acceptation des fonctions de Gérant »